

proposition suivante de Marcell de Padoue : *Quod Christus solvit tributum Cæsari, hoc fecit non condescensive, e liberalitate suæ pietatis, sed necessitate coactus.*

Multiplication des pains. *Matth.*, xiv, 15-21; xv, 32-38.

219. — Pourrait-on dire que Notre-Seigneur n'a fait ce miracle qu'une seule fois?

On ne peut soutenir que Notre-Seigneur n'a multiplié qu'une fois les pains; car : — 1° On trouve deux faits de multiplication distincts, rapportés séparément à la suite l'un de l'autre, dans l'évangile de S. Matthieu ¹, et dans celui de S. Marc ². — 2° Entre les deux multiplications de pains, il y a des différences notables. Dans la première, il y avait cinq pains et deux poissons; dans la seconde, sept pains et quelques petits poissons. Par le premier miracle, Notre-Seigneur nourrit cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants; par le second, quatre mille sont rassasiés. Après le premier, il resta douze corbeilles ³; après le second, sept. Ainsi, c'est le plus éclatant qui fut fait en premier lieu.

On trouve dans l'Ancien Testament ⁴, et surtout dans l'histoire des saints ⁵ un certain nombre de miracles du même genre; mais on n'en voit aucun dont le caractère surnaturel soit plus incontestable.

220. — Que figurent ces multiplications de pains?

Suivant les saints Docteurs, ces miracles figurent deux choses : — 1° La multiplication que le Sauveur devait faire de son corps et de son sang pour la nourriture de nos âmes. Aussi procède-t-il chaque fois de la même manière qu'à la Gène : *Accipit panes... et aspiciens in cœlum... cum gratias egisset, benedixit, fregit et dedit discipulis... discipuli autem turbis* ⁶. Aussi est-il dit que les parts ne furent pas mesurées,

¹ *Matth.*, xiv, 15, et xv, 32. Cf. xvi, 9, 10. — ² *Marc.*, vi, 37 et viii, 1. — ³ Κοφινος, terme propre, employé par les quatre évangélistes. — ⁴ *Exod.*, xvi, 13, 14; *III Reg.*, xvii, 14; *IV Reg.*, iv, 4, 42. — ⁵ *Vies de Ste Chantal*, ch. xxiv; *du curé d'Ars*, II, viii; *de la mère Thérèse du S.-Sacrement*, ch. xii, etc. — ⁶ *Matth.*, xiv, 19, etc.

que tous reçurent suivant leur désir : *Quantum volebant* ¹; que néanmoins tout ne fut pas consommé et que Notre Seigneur recommanda de garder ce qui restait du pain miraculeux ². Aussi le premier de ses miracles est-il suivi, dans S. Jean, de la promesse de l'Eucharistie. *Panem dedit Apostolis ut dividerent populo credentium*, dit S. Ambroise, *hodieque dat nobis eum quem ipse Sacerdos consecrat verbis sacris* ³. Aussi l'Eucharistie fut-elle souvent représentée au commencement de l'Eglise sous la figure de la multiplication des pains ⁴. — 2° La multiplication ou plutôt la propagation de la doctrine révélée, aliment surnaturel des âmes : *Panis vitæ et intellectus* ⁵. Les enfants de Dieu languissaient, faute de cette nourriture. Quand ils en ont bien senti le besoin et l'impuissance où ils sont de se la procurer par eux-mêmes, le Fils de Dieu vient à leur secours. Il leur fournit ce qui leur manque, non en substituant des révélations nouvelles aux révélations anciennes, mais en développant celles-ci de manière à satisfaire toutes les aspirations de leurs âmes. Et c'est par ses Apôtres, par ses représentants, par ses ministres qu'il leur fait ce don ⁶.

Ajoutons que ce miracle est de nature à faire sentir aux hommes, ce qu'ils ne remarquent pas assez, ce à quoi l'habitude les empêche de réfléchir : la sollicitude, la bonté, la toute-puissance avec laquelle la Providence pourvoit sans cesse à leur subsistance, par les moyens naturels, dans toute l'étendue du monde ⁷.

¹ *Joan.*, vi, 11. — ² *Joan.*, vi, 12, 13, etc. — ³ S. Amb., *de Bened. pgr.*, ix, 38. Cf. *In Luc.*, vi, 7. — ⁴ Martigny, *Dictionn.*, Eucharistie. — ⁵ *Eccli.*, xv, 3; *Prov.*, ix, 5; *Amos*, viii, 11; *Matth.*, iv, 4. — ⁶ *Sic tunc Apostolorum manibus factum credamus ut hoc eorum verbis quotidie fieri sine cessatione videamus. Quid enim agit Petrus, cum per Epistolas loquitur, nisi ut verbi pabulo corda nostra male jejuna satientur? Quid Paulus, quid Joannes per epistolas suas loquentes? S. Greg., Moral.*, xxvii, 22. — ⁷ *Implens cibo et lætitia corda nostra. Act.*, xiv, 16. *Majus enim miraculum est gubernatio totius mundi quam saturatio millium hominum de quinque panibus. S. Aug., In Joan.*, xxiv, 1. *Brev. rom. Dom. IV Quad.*, lect. vii-ix.

Figuier desséché. Matt., xxi, 17-22; Marc., xi, 12-14.
(An 33, lundi 30 mars.)

221. — Que représente ce figuier stérile ?

Ce figuier est le symbole du peuple juif, dans lequel le Fils de Dieu ne trouvait qu'une vaine apparence de religion, et qu'il était près de maudire en punition de sa stérilité¹. La faim que le Sauveur témoigne en cette occasion est de la même nature que la soif qu'il manifeste en S. Jean, iv, 7, xix, 28². Les paroles qu'il prononce rappellent les malédictions de David contre la montagne de Gelboé, II Reg., i, 21; mais il les prononce avec une efficacité toute divine. Néanmoins, c'est miséricorde de sa part de décharger ainsi sa colère sur un être insensible, afin d'avertir les pécheurs des rigueurs de sa justice³.

S. Paulin, se faisant à lui-même l'application de cet exemple, insiste sur l'observation de S. Marc, que ce n'était pas la saison des fruits, xi, 13, et il fait cette réflexion : « C'est une instruction que le divin Maître a voulu nous donner. Il faut que notre piété ait à lui offrir dans tous les temps des fruits dignes de lui⁴. »

Transfiguration. Matt., xvii, 1-9.

222. — Pourquoi le Sauveur monte-t-il sur ce sommet et l'y voit-on transfiguré ?

1° Le Sauveur monte sur ce sommet⁵ pour y prier plus librement⁶. Une haute montagne détache de la terre et fait penser au ciel⁷. C'est sur une montagne que Dieu s'est révélé

¹ Mich., vii, 1. Per ficulneam intellige synagogam et conciliabulum Judæorum. S. Hieron., *In Matth.*, l. iii. Erant Judæi habentes verba legis et facta non habentes, pleni foliis et fructus non ferentes. S. Aug., *Serm.* XLIV, 3, *In Luc.* vii, 41. — ² Cf. Joan., iv, 31, 32; xxi, 5. — ³ Operibus sicut parabolis loquitur. Ven. Beda. Cf. Luc., xiii, 7-9. Bossuet, *Médit.*, dern. sem., 20^e jour. — ⁴ Propter nos utique scriptum est, in quibus escam suam Deus semper vult invenire... Omni die me fertilem sibi Christus inveniat. S. Paulin., *Epist.* XLII, 6. — ⁵ In monte sancto, dit S. Pierre, II Pet., i, 18; sur le Thabor, dit S. Cyrill. de Jérusalem, *Catech.*, xii, 16, etc. — ⁶ Tria refugia legitur habuisse, navim, montem et desertum. S. Thom., p. 3, q. 40, a. 1. — ⁷ Apoc., xxi, 10.

à Moïse¹, et qu'il a souvent apparu aux prophètes². — 2° Jésus-Christ veut être transfiguré devant ses Apôtres pour plusieurs raisons : pour affermir leur foi, pour animer leur espérance, pour les prémunir contre le scandale de sa passion, pour les animer à souffrir pour Dieu. Aussi est-ce de sa Passion et de sa mort (εξοδοσ, ³) qu'il s'entretient devant eux avec Moïse et Elie. — 3° Il fait rejaillir sur ses vêtements l'éclat qui rayonne de sa personne, pour montrer son dessein de communiquer à son Eglise et à ses membres mystiques la grâce dont il possède la plénitude, et la gloire dont il est la source⁴. — 4° La nuée qui enveloppe la montagne est comme le symbole de la majesté divine⁵, et l'indice d'une présence toute spéciale du Seigneur⁶.

223. — Pourquoi Notre-Seigneur veut-il avoir trois témoins de sa transfiguration ?

Notre Seigneur veut avoir trois témoins de sa Transfiguration, pour qu'elle puisse être attestée d'une manière irrécusable, la loi demandant plusieurs témoins pour constater un fait. C'est pour le même motif qu'elle a été décrite par les trois Synoptiques, puis rappelée par S. Pierre⁷ et par S. Jean⁸, qui l'avaient vue de leurs yeux. Entre tous les Apôtres, le Sauveur a soin de choisir pour l'accompagner ceux qui doivent le contempler dans son agonie⁹. Ce sont, d'ailleurs, les plus considérés parmi ses disciples, ceux qui sont destinés à donner l'exemple à leurs frères en souffrant les premiers pour leur Maître, ceux qui ont besoin d'une foi plus ferme et plus ardente¹⁰. Il n'en veut que trois, parce qu'il désire que ce miracle reste secret jusqu'après sa résurrection¹¹.

¹ Ex., iii, 1; xix, 3. — ² III Reg., xix, 8; IV Reg., iv, 25, etc. — ³ Cf. II Pet., i, 15; S. Iren., III, i, 1. — ⁴ Cf. Isai., xliv, 18; Ps., xxxiii, 6; Act., vi, 15; II Cor., iii, 7; Phil., iii, 21; Apoc., xxi, 23; S. Th., p. 3, q. 45, a. 2, ad 3. — ⁵ I Tim., vi, 16. — ⁶ Cf. Ex., xvi, 10; xl, 32; Num., x, 34, etc. — ⁷ II Pet., i, 17. — ⁸ Joan., i, 14. — ⁹ Matth., xxvi, 37. — ¹⁰ Petrus ascendit qui claves regni cœlorum accepit, Joannes cui committitur Domini mater, Jacobus qui primus martyrium sustinuit. S. Amb., *In Luc.*, lib. vii, 9. — ¹¹ Matth., xvii, 9. Cf. Brev. rom., 6 aug., leç. iv-vii.

224. — Pourquoi Moïse et Elie se montrèrent-ils à côté de Notre-Seigneur et disparaissent-ils ensuite ?

Moïse et Elie viennent là pour rendre hommage au Messie prédit et témoigner qu'il est le grand objet de la Loi et des Prophètes¹. L'un et l'autre le reconnaissent pour Celui qu'ils ont annoncé, malgré la Passion à laquelle il se dévoue, ou plutôt à raison même de sa Passion et de sa croix². Ils enseignent ainsi aux Apôtres ce qu'ils auront à faire au moment de l'épreuve et désavouent par avance le peuple qui le reniera. Ensuite ils disparaissent et ils laissent Notre-Seigneur seul en possession de sa gloire, pour montrer que le règne de l'Ancien Testament est terminé et qu'ils doivent céder la place au Fils unique de Dieu et aux Apôtres représentants du Testament nouveau³. La voix du Père⁴ : *Hic est Filius meus dilectus, o Υιός μου ο αγαπητός*⁵, *Ipsium audite*, est comme le mot de l'énigme, et met hors de doute cette signification. Rien de plus décisif contre les Ebionites⁶. Rien de plus exprès contre les Ariens⁷.

225. — Pourquoi est-il dit de saint Pierre qu'il ne savait pas ce qu'il disait, Marc., ix, 5 ?

C'est surtout, suivant S. Jérôme, parce qu'il n'entendait pas le mystère, parce qu'il y contredisait sans le savoir, en voulant retenir la Loi et les prophètes, dont le temps était passé, et en paraissant les élever dans son estime à Celui qui en était le terme, et dont il ne restait plus qu'à proclamer le règne. « Tu te trompes, ô Pierre, dit ce Docteur; un seul

¹ Per Moysen significatur Lex; per Eliam significantur prophetæ; per Dominum significatur Evangelium. Ideo Christus apparuit medius inter Moysen et Eliam, tanquam Evangelium testimonium haberet a lege et prophetis. S. Aug., *In Joan.*, xvii, 4; Brev. rom., *Fer. vi hebdom. I Quadrag.* — ² Luc., ix, 31. — ³ Matth., xvii, 8; Luc., ix, 7. — ⁴ Cf. Act., ix, 4-7; Brev., 12 aug., lect. vi. — ⁵ Cf. Os., ii, 7; Matth., iii, 17; Heb., i, 1; II Pet., i, 17. Hoc est: Non Moyses filius; non Elias filius; sed hic filius. S. Amb., *de Fide*, i, 13. Audiant catholici unde erubescant hæretici. S. Aug., *Cont. Maxim.*, i, 6; S. Thom., p. 3, q. 45, a. 3. — ⁶ *Infra*, n. 530, 587, 847, 848. — ⁷ *Infra*, n. 472, 473.

tabernacle suffit désormais, celui de l'Évangile qui comprend la Loi et les Prophètes¹. »

Mais S. Pierre en reçut l'intelligence, lorsque les besoins de l'Église le demandèrent²; et autant qu'il était raisonnable et qu'il avait pour principe l'amour du Fils de Dieu, on peut dire que le vœu de son cœur a été exaucé. Notre-Seigneur l'a réalisé pour nous dans l'Eucharistie³.

226. — Pourquoi Notre-Seigneur veut-il que ses apôtres attendent sa résurrection pour publier ce miracle ?

1° Il pouvait voir des inconvénients à le publier auparavant⁴. On aurait eu peine à y croire. Peut-être se serait-on scandalisé d'autant plus de l'opprobre de sa Passion. Peut-être se fût-on révolté à la pensée de voir Moïse et Elie relégués dans l'ombre ou placés au second plan. — 2° Le Sauveur voulait faire sentir à ceux qui l'accompagnaient le dessein qu'il avait en les rendant témoins de ce mystère, et la liaison qui existe dans la vie chrétienne entre la souffrance et la glorification. — 3° Il pensait qu'après sa résurrection, leur témoignage ne semblerait plus douteux, parce qu'alors ce prodige perdrait son invraisemblance et qu'on n'aurait aucun intérêt à le supposer. — 4° La meilleure explication est peut-être une raison mystique, celle qui est suggérée par S. Augustin dans la réponse précédente. Jésus-Christ transfiguré entre Moïse et Elie, c'est l'Évangile révélé au monde et attesté par la Loi et les Prophètes. Or, la publication de l'Évangile et sa démonstration par la Loi et les Prophètes ne devaient avoir lieu qu'après la résurrection. C'est alors seulement que la parole du Père éternel : *Ipsium audite*, devait être redite à tous et avoir son effet dans le monde.

¹ Erras, Petre, et nescis quod dicas. Noli tria tabernacula quærere cum unum sit tabernaculum evangelii in quo Lex et Prophetæ recapitulanda sint. S. Hieron., *In Matth.*, xvii. — ² Act., x, 15; xv, 10. — ³ Cf. Apoc., xxi, 3. — ⁴ *Supra*, n. 161, 205.

II. Guérisons.

Pourquoi voit-on plus de guérisons miraculeuses dans l'Évangile que dans l'Ancien Testament? — Lépreux guéri et envoyé aux prêtres. — Paralytique des Synoptiques : conséquence de sa guérison. — Paralytique de saint Jean : versets 3 et 4. — Saint Jean suit-il dans son récit un préjugé populaire? — Notre-Seigneur n'affecte-t-il pas de faire ses miracles le jour du sabbat? — Hémorroïse : témoignage d'Eusèbe. — Aveugle-né : le divin Maître est-il venu pour aveugler ceux qui voyaient?

227. — D'où vient que les guérisons miraculeuses sont plus nombreuses dans l'Évangile que dans l'Ancien Testament?

Dans l'Ancien Testament, Dieu voulait manifester surtout son autorité, sa puissance, sa souveraineté; et le sentiment qu'il cherchait à inspirer était le respect et la crainte. Ce qu'il tient le plus à faire connaître dans le Nouveau, c'est sa bonté et son amour¹. Le Verbe s'étant fait chair par miséricorde, pour nous tirer de la mort et nous délivrer de tous nos maux, quoi d'étonnant qu'il songe d'abord à soulager nos infirmités, et que par la guérison des corps il annonce son dessein de remédier bientôt aux maladies des âmes? Du reste, le principe des maux corporels eux-mêmes résidait dans les âmes : c'était le péché dont elles avaient contracté le venin. C'est pourquoi S. Matthieu, VIII, 17, applique ici cette parole d'Isaïe : *Vere languores nostros ipse tulit.* LIII, 4².

Un lépreux. Matt., VIII, 1-4.

228. — Pourquoi Notre-Seigneur renvoie-t-il le lépreux aux prêtres, en lui recommandant le secret?

I. Notre Seigneur envoie aux prêtres ce lépreux, après l'avoir guéri : — 1° Par respect pour la loi qui le demande³, afin de nous apprendre à ne pas nous dispenser des règles sans nécessité. — 2° Parce que, sans cela, cet homme n'aurait pas été admis à la participation des choses saintes. — 3° Afin de mettre ses ennemis à même de constater le miracle. — 4° Pour compléter la figure qu'il avait en vue; car

¹ Tit., II, 11, 12; III, 4. — ² Cf. Isaï., LIII, 5; I Pet., II, 24. — ³ Lev., XIV, 2.

la lèpre figure le péché, et le péché ne devait être remis que par le ministère des prêtres.

II. Il recommande au lépreux de ne pas dire qui l'a guéri : — 1° Par modestie, afin de nous apprendre à éviter l'éclat, autant que l'intérêt de Dieu le permet¹. — 2° Par prudence, de peur que la haine dont ses ennemis étaient animés ne s'accrût encore et qu'elle ne les portât à nier la réalité de cette guérison.

Le paralytique des Synoptiques. Matt., IX, 1-7.

229. — La guérison de ce paralytique prouvait-elle que Notre-Seigneur eût le pouvoir de remettre les péchés?

Le pouvoir de guérir subitement est divin comme celui de remettre les péchés; mais l'effet de l'un tombe sous les sens, tandis que celui de l'autre est invisible. Un imposteur ne pouvait s'attribuer faussement que le second. Pour écarter tout soupçon à cet égard, il suffisait à Notre Seigneur, dit S. Jérôme, de mettre le premier sous les yeux de ses auditeurs².

« La suite de ses paroles, ajoute le même Docteur, nous apprend que les maladies du corps sont souvent le châtement des péchés de l'âme. » Toutefois, rien n'autorise à dire de chaque maladie qu'elle est la punition de quelque faute commise par le malade³.

Paralytique de saint Jean. Joan., V, 1-15.

(An 31, fin mars.)

230. — Doit-on regarder comme authentiques les versets 3 et 4 sur la descente de l'ange, et le mouvement de l'eau dans la piscine?

Les protestants rejettent communément ces versets comme

¹ Marc., VII, 36, 37; Luc., XII, 5. — ² Fit carnale signum ut probetur spirituale, quanquam ejusdem virtutis sit et corporis ut animæ vitia dimittere. S. Hieron., *In hunc loc.* — ³ Lectus doloris infirmitas est carnis, dit S. Augustin, exposant la signification morale de ce passage. Portabat te lectus, non tu portabas lectum, sed paralyticus intus eras. Adest qui dicat tibi : Tolle grabatum tuum et vade in domum tuam. *In Ps.* XL, 5.

apocryphes, parce qu'ils ne se trouvent pas dans les manuscrits du Vatican, B, du Sinâï, Σ , de S. Ephrem, C, et de Cambridge, D, et qu'Origène les a omis. Mais indépendamment de l'autorité de l'Eglise qui les maintient dans la Vulgate, nous avons pour en soutenir l'authenticité les raisons critiques les plus imposantes : — 1° On les lit dans le manuscrit alexandrin, A, du cinquième siècle. — 2° On les trouve dans les Pères les plus illustres du quatrième siècle, S. Augustin¹, S. Ambrosie², S. Cyrille d'Alexandrie³, S. Chrysostome⁴, et même dans Tertullien, qui les a cités en deux de ses ouvrages, à la fin du second siècle⁵ et au commencement du troisième, cent ans environ après la publication de S. Jean. — 3° Ils se lisent dans les plus anciens manuscrits de la Vulgate, dans la version italique et dans la Peschito. — 4° Ils sont tellement liés au reste du récit que, si on les retranche, le verset 5 accuse une lacune, et le verset 7 devient presque inexplicable. — 5° La descente de l'Ange paraît exigée par le sens symbolique du passage. Les malades représentent l'humanité déchue. Jusqu'à Notre Seigneur, il n'y avait qu'un petit endroit en Judée où Dieu se révélât, et où l'on pût espérer ses faveurs. De temps en temps apparaissait un Ange, un envoyé céleste⁶, mais c'était à de longs intervalles, et les grâces qu'il y apportait étaient pour un petit nombre. Avec Jésus-Christ, l'Ange du grand conseil, arrive enfin le salut; il est offert à tous et facile pour tous. Il n'y a plus rien à attendre ni à espérer des ablutions antiques⁷. — 6° On n'imagine aucune raison qui ait pu porter à intercaler ces versets. On conçoit bien plus aisément que certains esprits en aient pris ombrage, qu'ils les aient crus propres à exciter la défiance, ou à favoriser les prétentions des Juifs⁸; et que pour cette raison, à la suite peut-être de quelques omissions involontaires, on les ait d'abord marqués de quelque signe,

¹ S. Aug., *Serm.* CXXV, 3; *In Joan.*, XVII, 3. — ² S. Amb., *de Sacram.*, II, II, 3, etc. — ³ S. Cyrill., *In Joan.*, II. — ⁴ S. Chrys., *In Joan.*, *Hom.* XXXVI, 1. — ⁵ Tert., *Adv. Jud.*, XIII, ann. 196-205; *de Bapt.*, V, ann. 204. — ⁶ Gal., III, 19; Heb., II, 2. — ⁷ Cf. S. Aug., *Serm.* CXXV, 3. — ⁸ *Infra*, n. 403, 810.

puis omis délibérément dans un certain nombre de manuscrits.

231. — Ne pourrait-on pas regarder ces deux versets comme l'explication vulgaire d'un effet naturel produit par la vertu d'une eau thermale, et penser que saint Jean s'est conformé, dans son récit, à la manière de parler ordinaire, sans s'en faire pour cela le garant?

Quelques catholiques ont cru pouvoir adopter ou tolérer ce sentiment¹. Mais il est tout à fait contraire au sens naturel du texte et aux explications des Pères. S. Jean ne dit pas : « C'était alors une croyance commune, » mais : « Voici ce qui avait lieu. » D'ailleurs, s'il n'y avait eu là qu'une eau thermale naturelle, aurait-elle eu la même efficacité pour toutes les maladies? Aurait-elle produit son effet subitement? N'aurait-elle eu de vertu que dans certains moments et sur un seul malade à la fois?

Suivant Tertullien, ces guérisons miraculeuses et ces apparitions d'anges étaient un signe que Dieu donnait aux Juifs pour leur annoncer la venue du Sauveur, et ce signe cessa bientôt en punition de leur incrédulité. Peut-être le peu de durée du prodige est-il la raison pour laquelle il n'en est fait mention nulle part ailleurs, ni dans les livres saints, ni dans les ouvrages profanes².

232. — Pourquoi voit-on le Sauveur faire ainsi ses miracles de préférence le jour du sabbat, 15?

Il choisit le jour du sabbat pour deux raisons surtout : — 1° Afin de réagir contre les préjugés des Juifs et de les préparer à l'abrogation des pratiques cérémonielles, à la translation du sabbat en particulier³. Chaque miracle opéré dans ce jour leur fait sentir que la sévérité de leurs Docteurs est exagérée, que l'honneur de Dieu et la loi de la charité

¹ En premier lieu, Sepp., *La Vie de J.-C.*, sect. IV, ch. 5. La tolérance de ce docteur rivalise en beaucoup d'endroits avec l'indépendance des hétérodoxes; par exemple, sur la nature de la manne, l'histoire de Jonas, le sacrifice d'Abraham, la femme de Loth, la vision d'Elie, le livre d'Esther, etc. Voir ses *Etudes sur la vie de Jésus*, 1866, t. II, p. 20-30, 260. — ² Cf. S. Hieron., *de Loc. hebraic.* — ³ *Math.*, XII, 11, 12.

doivent l'emporter sur la loi du repos qui est purement positive ¹. — 2° Afin qu'on soit plus attentif aux prodiges qu'il opère et aux instructions dont il les accompagne. Ce jour-là le peuple avait toute liberté pour s'occuper de pensées religieuses. Il se réunissait par groupes autour des synagogues, et rien ne le distrayait des discours ou des faits qui pouvaient l'intéresser ². Quelle que fût la modestie du Sauveur, dit S. Chrysostome, il ne laissait pas de prendre ses mesures pour que ses miracles ne restassent pas inaperçus, et qu'ils ne pussent être révoqués en doute. « Après avoir multiplié les pains, il a soin de dire qu'on recueille les restes, afin qu'on les compare aux provisions qu'on avait d'abord. Quand il a guéri le lépreux, il l'envoie se montrer au prêtre. Quand il a changé l'eau en vin, il en fait porter à celui qui préside au festin, et lorsqu'il a rappelé à la vie la fille de Jaïre il ordonne aux parents de lui donner à manger ³. » C'est pour le même motif qu'il dit au paralytique de prendre son lit et de l'emporter ⁴.

L'hémorroïsse. Matt., ix, 20-22; Luc., viii, 43-48.

233. — Eusèbe ne confirme-t-il pas la réalité de cette guérison ?

Eusèbe, l'historien, de Césarée en Palestine, affirme que cette femme était de Panéade, ville de Phénicie, appelée en dernier lieu Césarée de Philippe. Il dit qu'il y a encore devant la porte de sa maison deux statues d'airain, dont l'une représente cette femme dans une attitude suppliante, et l'autre Jésus-Christ enveloppé dans un manteau et lui tendant la main. Il ajoute qu'au pied de cette seconde statue croît une herbe d'une espèce inconnue, qui, lorsqu'elle atteint le bord des vêtements du Sauveur, acquiert la propriété de guérir toute sorte de maladies. On a ignoré pendant un certain temps, dit-il, ce que représentait ce groupe; mais la base en ayant été découverte, on y a lu le nom de Jésus et reconnu

¹ Luc., vi, 7; XIII, 14. Ils portaient à 39 le nombre des travaux interdits le jour du sabbat. — ² Joan., v, 16; ix, 14; xviii, 20. — ³ S. Chrys., Hom., xxxvii, 1, in Joan. — ⁴ Joan., v, 8. Lit. grabat, tapis ou simple natte.

l'hommage qu'on avait voulu lui rendre. « Elle a subsisté jusqu'à notre époque, ajoute-t-il en finissant, et nous l'avons vue de nos yeux ¹. » Le même fait est rapporté par Sozomène (450), et par saint Astère, évêque d'Amassée (370-400); mais ce dernier ajoute que de son temps cette statue ne subsistait plus. Plusieurs auteurs pensent que l'hémorroïsse est celle des saintes femmes qui a présenté un linge au Sauveur sur le chemin du Calvaire et qu'on vénère sous le nom de Véronique ².

S. Augustin indique la signification morale de ce récit, lorsqu'il dit : C'est par la foi qu'on touche le Sauveur : *Fide tangimus Christum... Turba premit, fides tangit* ³.

L'aveugle-né. Joan., ix.

234. — Comment Notre-Seigneur peut-il dire qu'il est venu sur la terre pour aveugler ceux qui voyaient ?

Dans ce récit, le Fils de Dieu se révèle comme la lumière du monde, ix, 5, 39. L'aveugle qu'il guérit est le type des âmes droites et humbles qui reçoivent la doctrine qu'il leur révèle, qui consentent à voir *par lui*, à la lumière de la foi. 6, 7, 17, 30, 38; les Pharisiens sont la figure des incrédules volontaires, de ceux qui veulent voir *par eux-mêmes*, *par leurs seules forces*, qui ferment obstinément les yeux à la lumière du ciel, aux vérités révélées, 16, 19, 22, 24, 28, 29, 34.

Le désir du Sauveur était que tous les hommes ouvrirent les yeux au flambeau de l'Évangile; mais comme ceux qui se croyaient plus éclairés que les autres, et qui l'étaient en effet à certains égards, s'obstinaient à les fermer, de peur d'avoir à lui rendre hommage, 41, il dit que sa venue, qui devait éclairer tout le monde, aura pour résultat d'aveugler ceux-ci de plus en plus. Evidemment c'est à regret qu'il voit ce fait et qu'il le constate. Il ne le veut que comme la conséquence d'une détermination libre en opposition avec ses désirs. On

¹ Euseb., H. E., vii, 18; Tillemont, Mémoires, t. vii, Julien, art. 17; Honoré de Ste-Marie, t. ii, liv. iv, art. 3. — ² Evang. de Nicodème. — ³ S. Aug., Serm. cxxliii, 2, et cxxlvi, 4.

ne doit pas plus le lui imputer qu'on n'impute à un prince le châtement de ceux qui violent ses ordres. *Ut* n'indique donc pas proprement une intention, mais un résultat : il équivaut à *ita ut, unde fit ut*¹. La prédiction contenue dans ces paroles s'accomplit d'une manière frappante lorsque les Gentils, recueillant la doctrine du divin Maître, rejetée par les Juifs, sortirent des ténèbres du paganisme et ouvrirent les yeux aux rayons de l'Évangile².

III. Résurrections.

Combien de morts ressuscités par Notre-Seigneur. — Fille de Jaire : réalité de sa mort. — Lazare : certitude de sa résurrection. — Comment les synoptiques ont pu l'omettre.

235. — Combien de résurrections a opérées Notre-Seigneur ?

Nul ne peut dire avec certitude, répond S. Augustin, combien de morts le Sauveur a ressuscités³; mais l'Évangile nous en fait connaître trois, et chacun d'eux se distingue par un caractère particulier. Dans le premier cas, c'est une jeune personne qui vient de rendre l'âme; dans le second, c'est un jeune homme un peu plus âgé qu'on porte au tombeau; dans le troisième, c'est un homme fait qui est enseveli depuis plus de trois jours. Par ces résurrections, de plus en plus frappantes et de mieux en mieux attestées, le Sauveur montre qu'il est l'arbitre absolu de la vie et de la mort, et que, dans la tombe comme au cercueil, comme sur le lit funèbre, on est toujours sous sa main : *Omnes enim vivunt ei*⁴. Du reste, ces trois miracles sont la figure d'autant de sortes de conversions, ou de résurrections spirituelles, que la parole du Fils de Dieu ne cesse d'opérer dans les âmes⁵; car il y a trois sortes de pécheurs, dit S. Thomas, et par conséquent trois sortes de morts spirituels. Il en est qui ont perdu la grâce par un acte de volonté purement intérieur; d'autres ont commis le mal extérieurement en réalisant leur mauvais dessein;

¹ Cf. Joan., XII, 28; XIII, 18; XV, 25; XVII, 12; XVIII, 9, 32; XIX, 24, 36. — ² Cf. Joan., XII, 37-41. — ³ S. Aug., *Serm.* XCIII, 3. Cf. Matth., X, 8. — ⁴ Luc., XX, 38. — ⁵ Joan., V, 17; Brev. rom., 4 maii, lect. VII-IX.

d'autres sont dans l'habitude du péché et répandent la corruption avec le scandale¹. La grâce du Ciel s'étend à tous. Il n'est pas d'âme morte à la grâce qui ne réponde à la voix du Sauveur, quand il lui plaît de la rappeler à la vie.

Fille de Jaire. Matth., IX, 18-26.

236. — Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit de la fille de Jaire qu'elle n'était pas morte, mais qu'elle dormait, 24 ?

Avant de la ressusciter, Notre-Seigneur a dit de cette personne qu'elle dormait; mais dans le même sens qu'il l'a dit de Lazare : *Dixerat autem de morte ejus*². Du reste, ni l'un ni l'autre n'était mort définitivement, puisque le Sauveur allait les rappeler à la vie, et qu'il ne lui en coûte pas plus de ressusciter un mort que d'éveiller un homme qui sommeille. *Mortua est vobis*, lui fait dire S. Jérôme, traduisant sa pensée : *mihi dormit*³.

On peut admirer ici la confiance et la simplicité que les Évangélistes montrent dans leur récit. Des imposteurs se seraient bien gardés d'attribuer ce mot à Notre-Seigneur. Eux ne soupçonnent pas même le soupçon que ces termes pourraient donner. Du reste, S. Luc ajoute : *Et reversus est spiritus ejus*, VIII, 55; et S. Matthieu : *Exiit fama hæc in universam terram illam*, IX, 26.

Lazare. Joan., XI, 1-45.

237. — Peut-on mettre en doute la réalité de cette résurrection ?

D'abord l'authenticité de ce passage du quatrième évangile est incontestable. Il n'y a pas une page qui porte à un plus haut degré l'empreinte de S. Jean, ni qu'il fût plus dif-

¹ *Quidam peccant in corde, et isti signantur per puellam mortuam in domo; alii per exteriores actus, et signantur per mortuum qui effertur extra portam; alii per consuetudinem in peccato firmantur, et tunc clauduntur in monumento; et tamen Dominus omnes resuscitat.* S. Thom., *In Joan.*, XI. — ² Joan., XI, 11-14. De là *dormitorium*, en grec κοιμητήριον, cimetière, de κοιμάω, dormir. Cf. Ps. XI, 9; I Cor., XV, 6, 18, 20, etc. Cf. Euseb., *H. E.*, VII, 13. — ³ S. Hieron., *In hunc loc.* Cf. Luc., XX, 38.

ficile d'intercaler furtivement dans l'Évangile. Si le récit est de S. Jean, il est d'un témoin oculaire, d'un homme qui n'a pas connu seulement Lazare et ses sœurs¹, mais qui a vécu longtemps avec eux. Le témoin ne peut donc pas avoir été trompé. Dira-t-on qu'il trompe? Dans quel intérêt tromperait-il? Quel besoin a-t-il de supposer ce miracle? Un homme sensé peut-il avoir l'idée d'inventer un pareil fait, de le donner comme indubitable, alors que nul n'en aurait eu l'idée, qu'une foule de personnes seraient en état d'en démontrer la fausseté, qu'elles seraient intéressées à le faire? Un imposteur décrirait-il ce miracle de la manière que fait S. Jean, dans ses moindres détails, sans la moindre précaution oratoire, sans aucune ambiguïté de langage, sans aucune atténuation, avec la confiance d'un homme qui défie toute contradiction? Préciserait-il toutes les circonstances, la notoriété du fait, la multitude des témoins², l'exaspération des ennemis du Sauveur et la détermination fatale qui en fut la suite³? Enfin trouverions-nous ce fait attesté par la plus ancienne et la plus respectable tradition, et confirmé par la foi de l'Église tout entière⁴?

238. — Quelles raisons avaient les Synoptiques d'omettre dans leurs récits un miracle si frappant?

Rien ne s'opposait absolument à ce que les Synoptiques rapportassent ce miracle; mais ils n'y étaient pas obligés, et l'on s'explique cette omission de leur part : — 1° La seule résurrection dont on fût frappé à leur époque et sur laquelle ils

¹ Joan., XX, 38. — ² Joan., XI, 19, 31, 33, 42, 45. — ³ Joan., XI, 47-56; XII, 9, 10, 17. Cf. Matth., XXVI, 5. — ⁴ « La résurrection de Lazare revient souvent dans les peintures des catacombes. C'était pour les fidèles un fait historique en même temps qu'un symbole. Le sens moral qu'on en tirait les eût peu intéressés, si avant tout le fait n'eût pas été certain. Soyons sûrs qu'on y a regardé de près. » D. Guéranger, *Ste Cécile*, XIII. « Seigneur Jésus, ceux qui refusent de croire à cette résurrection savent-ils qu'après avoir ressuscité un homme vous avez ressuscité un monde et que le miracle de Béthanie s'efface devant celui qui a tiré de son tombeau le vieux monde païen, ce mort de quatre mille ans, qui n'était plus qu'infection et pourriture? » H. Perreyre. Cf. Euseb., *H. E.*, IV, 3; S. Chrys., *In I Cor.*, Homil. VII; *Infra*, n. 476.

devaient porter toute l'attention, c'était celle de l'Homme-Dieu. La résurrection de Lazare semblait peu de chose en comparaison. — 2° Quand les Synoptiques écrivaient, la prudence pouvait leur conseiller de ne pas attirer l'attention des Juifs sur Lazare et ses sœurs¹, comme elle leur défendait de dire le nom de celui qui avait tiré l'épée contre le serviteur du grand-prêtre². — 3° On sait que les Synoptiques ne se sont appliqués à décrire que l'apostolat du Sauveur dans la Galilée : pour S. Jean, au contraire, il entrait dans son plan de recueillir tout ce que le Fils de Dieu avait dit et fait à Jérusalem et aux alentours³. — 4° Enfin nul évangéliste n'a prétendu donner un tableau complet des miracles du Sauveur. Joan., XXI, 25. Bien plus, il n'est pas un évangile où l'on ne lise quelque miracle négligé dans les autres⁴. Un des faits les plus prodigieux et les plus incontestables, l'apparition du Sauveur aux cinq cents disciples, n'est rapporté que dans les Epîtres, et n'a d'autre garant que l'apôtre S. Paul⁵.

CONSÉQUENCE DES MIRACLES DU SAUVEUR.

Ces miracles prouvent sa mission, sa qualité de Messie et sa divinité. — D'où vient que les Juifs ne se convertissent pas. — Pourquoi le Sauveur ne fait pas de prodiges dans le ciel. — Faut-il prendre à la lettre les paroles de saint Marc : *Circumspiciens eos cum ira*, III, 5?

239. — Que prouvent les miracles de Notre-Seigneur?

Ils prouvent la réalité de sa mission, sa qualité de Messie et sa divinité; et cela de deux manières, d'une manière indirecte et d'une manière directe.

I. *D'une manière indirecte.* — Notre-Seigneur se donnait pour un envoyé de Dieu, pour le Messie et pour le Fils unique du Père. Or, ces miracles avaient pour but d'attester la vérité

¹ Cf. Joan., XII, 10. — ² Cf. Matth., XXVI, 51; Marc., XIV, 47; Luc., XXII, 50, et Joan., XVIII, 10. — ³ *Supra*, n. 231. — ⁴ Des miracles de Notre-Seigneur, quinze sont rapportés par un seul évangéliste : sept par S. Jean, II, 1, 14; IV, 46; V, 2; IX, 1; XVIII, 6; six par S. Luc. IV, 30; V, 1; VII, 42; XIII, 11; XIV, 2; XVII, 12; XXII, 51; deux par S. Matthieu, IX, 27; XVII, 26; un par S. Marc., VIII, 22. — ⁵ I Cor., XV, 6.